

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE



LE MAGAZINE DU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE

N° 133
DÉCEMBRE 2014
JANVIER 2015

LUTTE CONTRE LE TERRORISME: ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES



DOSSIER

- APPROCHES CROISÉES DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME • PAGE 4
- LE COIN DES INVITÉS • PAGE 22

afaq

ISO 9001

Qualité

AFNOR CERTIFICATION

La MGP certifiée ISO 9001

Une **qualité** de
service optimale



La MGP souhaite avant tout
satisfaire ses adhérents.

- L'**exigence** de la **qualité**
- Des **garanties** et des prestations
adaptées à vos **besoins**

MGP
La force d'être ensemble

Sommaire

DOSSIER

- 7 Le contre terrorisme à la DGGSI
- 10 La contribution de la police judiciaire à la lutte contre le terrorisme
- 12 Le renseignement territorial, éclaireur et précurseur dans la prévention du terrorisme
- 14 La Direction de la Coopération Internationale
- 15 Dimension internationale de la lutte contre le phénomène des combattants étrangers
- 18 Le PNR français : état des lieux
Le PNR pour les nuls
- 20 Le cadre européen de la lutte contre la radicalisation

LE COIN DES INVITES REPORTAGE LU POUR VOUS

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

N° 133
DÉCEMBRE 2014
JANVIER 2015

Directeur de la publication :
Jean-Luc TALTAVULL

Éditeur :
TCP MEDIA DIFFUSION
Tour Gambetta
1 et 2, square Henri Regnault
Appt 163 - 92400 COURBEVOIE

Crédit photos :
SICOP - SCPN - Domaine Public

Rédacteur en chef :
Céline BERTHON

Conception :
Agence Dix-Huit
18, rue de Thiboumery - 75 015 Paris

Exécution et impression :
Guivarch l'imprimerie
6, rue Guynemer - 22190 PLÉRIN
Tél. : 02 96 79 87 77

IMPRIM'VERT®

Dépôt légal :
à parution

N° CPPAP :
0 517 S 06954



ÉDITO

Cher(e)s collègues,

Pour ce second numéro de la nouvelle Tribune des commissaires, nous avons fait le choix, lors des discussions éditoriales de fin d'année 2014, de traiter une des menaces que beaucoup d'entre vous désignaient au cours de l'année passée comme leur crainte majeure et la cible quotidienne de leur mobilisation : la commission d'un attentat terroriste sur notre territoire. Face à la dimension évolutive de cette menace, et à sa complexification, nous avons sollicité nombre des services de police et de renseignement agissant sur ce spectre, mais également d'acteurs extérieurs et partenaires, pour leur proposer de contribuer à ce numéro d'éclairage sur les nouvelles formes du terrorisme. Les questions posées par cet enjeu sociétal et de sécurité, auquel nous sommes confrontés, et pour longtemps, méritaient une approche transverse et pluridisciplinaire.

Alors que nous nous apprêtons à boucler notre publication, notre pays était frappé par l'horreur, du 7 au 9 janvier; 17 personnes, policiers nationaux et municipaux, journalistes et anonymes, payaient de leur vie le prix de l'obscurantisme, de l'aveuglement et de la haine.

Au terme de 3 jours de traque et de mobilisation, les terroristes étaient identifiés, localisés et neutralisés.

La gravité inédite de ces événements a démontré, s'il en était encore besoin, l'acuité et la permanence d'une menace terroriste nouvelle et élevée. Elle a confirmé l'urgence qu'il y avait à identifier sans tabou les points de vulnérabilité existants afin d'en déduire les aménagements organisationnels, juridiques et matériels qui s'imposent.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a annoncé en Conseil des ministres le 21 janvier des mesures exceptionnelles pour lutter contre la menace terroriste, consacrant notamment pour les directions de police et de renseignement, un accroissement des moyens humains et matériels pour les services en charge de la lutte contre le terrorisme au cours des trois prochaines années, ainsi qu'une

d'action au gré du projet de loi sur le renseignement prochainement soumis au Parlement.

Si les premières annonces ont correspondu à des besoins urgents, nous considérons pour autant qu'elles ne sauraient être suffisantes. Le focus mis, légitimement, sur les services de renseignement ne saurait occulter le contexte plus global d'une institution en état de surchauffe.

L'alourdissement de la tâche des forces de sécurité intérieure résultant du renforcement de la posture de sécurité ne doit pas conduire à taire ou oublier le quotidien des services depuis de trop nombreuses années : usure et fatigue d'un grand nombre de personnels, surmenage, pression excessive et constante pour assurer les charges exigeantes confiées.

Le doute qui habite depuis des années les plus émérites et consciencieux des policiers de tous grades de nos services, notamment quant à leur fonction sociale, leurs priorités et les moyens de remplir efficacement leur mission de protection de la population, s'est encore accentué ces derniers mois.

Alors même que nous avons témoigné auprès de toutes les autorités - administratives, politiques et judiciaires - rencontrées ces derniers mois de cette réalité, il est devenu aujourd'hui impérieux et urgent de se pencher au chevet de notre profession par des mesures concrètes, fussent-elles de nature législative (pourquoi pas une grande loi sur la Police Nationale, à l'aune de ce qui a pu être fait en 2009 pour rassurer la Gendarmerie Nationale?).

C'est en ces termes que le SCPN, mesurant en conscience la gravité de l'instant, et ses conséquences tant pour l'avenir de notre pays que pour nos institutions, entend porter le débat afin de transformer cette situation historique en rendez-vous pour l'avenir de l'institution policière.

Céline BERTHON
Secrétaire Générale



BULLETIN D'ADHÉSION

A retourner au S.C.P.N.

Tour Gambetta – 1 & 2 square Henri Régnault - Appart 163 - 92400 COURBEVOIE – LA DEFENSE 6

① RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

NOM : PRÉNOM :
 ÉPOUSE :
 Date de naissance : Lieu de naissance :

② SITUATION ADMINISTRATIVE :

GRADE : Matricule :

Promotion :

Mode de recrutement : EXTERNE – INTERNE – CHOIX – V.A.P - AUTRE (*Rayer les mentions inutiles*)

FONCTION :

Direction

Service

Adresse

Code postal Ville.....

Tél. Standard Tél. Secrétariat

Ligne Directe Tél. Portable.....

Fax Email

RETRAITÉ :

Date de mise à la retraite..... Adresse

Code postal Ville

Tél : Email

③ ADHÉSION : Première Adhésion – Ré adhésion (*Rayer la mention inutile*)

(*Tout adhérent reçoit le Journal « La Tribune du Commissaire de Police »*)

MONTANT DES COTISATIONS 2014

Elève commissaire	0 €
Commissaire Stagiaire	60 €
Commissaire (jusqu'au 5 ^{ème} échelon)	120 €
Commissaire (à compter du 6 ^{ème} échelon)	140 €
Commissaire Divisionnaire	160 €
Contrôleur Général, Inspecteur Général, Directeur ...	170 €
Retraité	60 €

**Je sollicite mon adhésion au Syndicat
des Commissaires de la Police Nationale.**

Fait à, le ...

Signature

HOMMAGE A NOS VICTIMES DU TERRORISME



A la mémoire
de nos collègues.

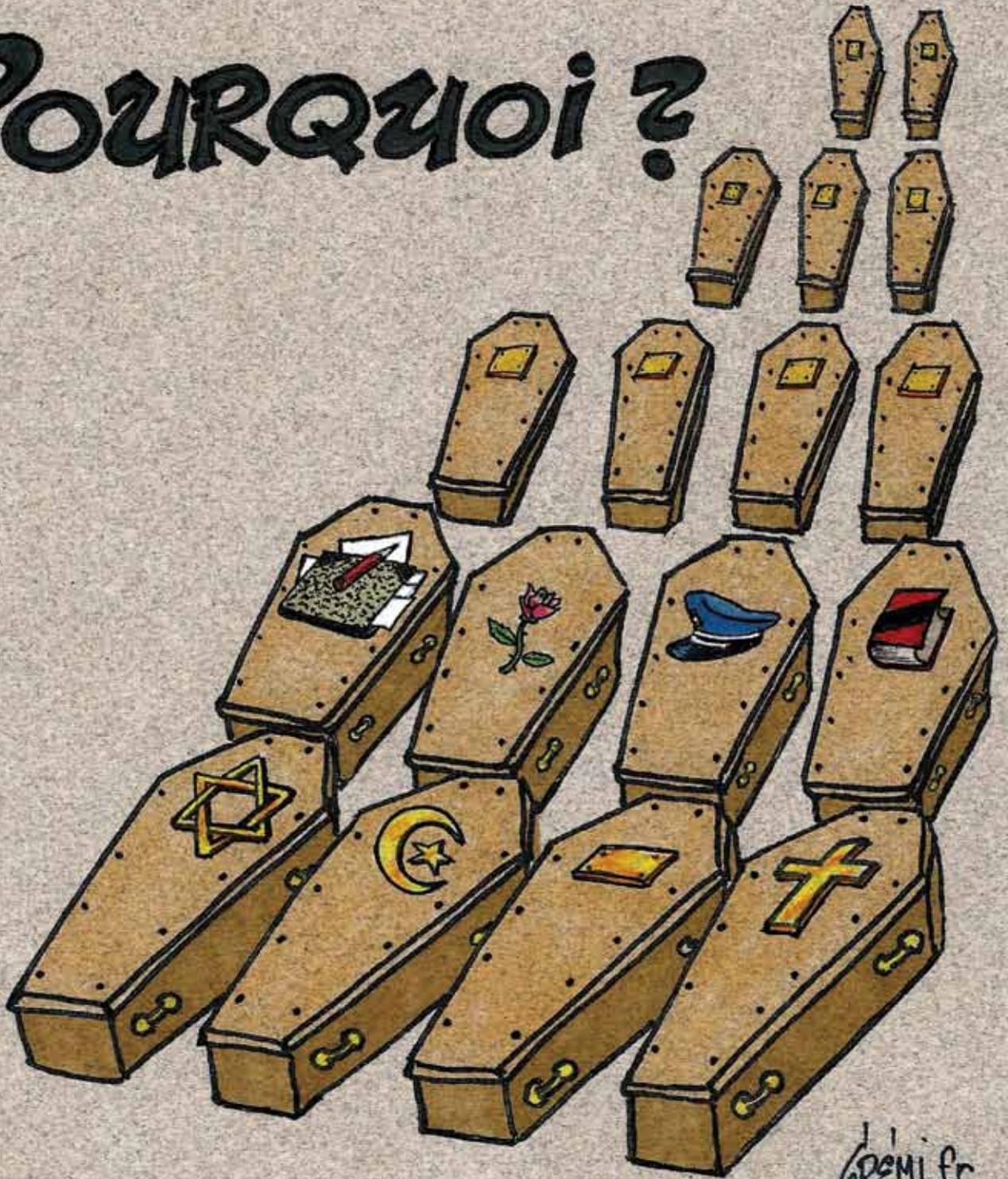
le Lieutenant de police
Ahmed MERABET

le Lieutenant de police
Franck BRINSOLARO

la Brigadier de police municipale
Clarissa JEAN-PHILIPPE

POUR QUI ?

POURQUOI ?



GREMI.fr

DOSSIER

LE CONTRE-TERRORISME A LA DGSI

Les 7, 8 et 9 janvier 2015, une série d'attentats impliquant les frères Saïd et Chérif KOUACHI et Amedy COULIBALY était perpétrée sur le territoire national. Les actions de ces terroristes, finalement neutralisés par les forces d'intervention de la police et de la gendarmerie, provoquaient la mort de 17 personnes, parmi lesquelles trois de nos collègues, Franck BRINSOLARO, policier au SDLP, Ahmed MERABET, policier à la DSPAP, et Clarissa JEAN-PHILIPPE, policière municipale à Montrouge.



Ces attaques d'une ampleur inégalée sur notre sol révélaient cruellement la menace protéiforme et d'une intensité extrême qui vise notre pays depuis longtemps. Face à ces périls, la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI), née le 12 mai dernier, a développé un dispositif global de lutte contre le terrorisme islamiste, qui a été consolidé ces derniers mois et sera prochainement renforcé.

1. Une menace, protéiforme, complexe et d'une intensité extrême

La menace terroriste islamiste

pesant sur notre territoire est un phénomène protéiforme et en évolution constante ces dernières années, en particulier à la faveur des « printemps arabes » qui ont entraîné la multiplication des zones d'instabilité et de jihad. Preuve s'il en est de son acuité, ce ne sont pas moins de 5 tentatives d'attentat sur notre sol qui ont été déjouées par le service depuis 2013.

Cette menace conjugue actuellement trois phénomènes étroitement imbriqués :

- la hausse des phénomènes de radicalisation pouvant conduire au passage à l'acte,
- l'augmentation exponentielle des départs de volontaires vers les zones de jihad,
- la menace persistante émanant des organisations terroristes.

L'attractivité du jihad en zone syro-irakienne, l'incitation à servir la cause individuellement et le développement de l'Etat Islamique (EI) ont fait augmenter exponentiellement la menace endogène représentée par les individus radicalisés présents sur le territoire national, soumis à l'influence de la propagande des organisations jihadistes. Emanant souvent d'acteurs isolés, cette menace est la plus imprévisible, comme l'ont dernièrement montré les attaques perpétrées au Canada, aux Etats-Unis et en Australie, ainsi qu'en France, le 20 décembre 2014 (agression de Joué-Lès-Tours). Inopinée car spontanée, cette menace est donc moins facilement détectable. Au-delà de ses foyers traditionnels (salles de prières et milieu carcéral), la radicalisation a

investi la sphère numérique, Internet et les réseaux sociaux offrant – directement et immédiatement – à ces individus isolés, la possibilité de s'approprier une idéologie et de se former à des modes opératoires élémentaires.

Les filières jihadistes vers la Syrie

constituent un nouveau paradigme de la menace terroriste. D'une ampleur sans précédent, ce phénomène des départs vers la zone syro-irakienne révèle l'émergence d'une nouvelle génération jihadiste, formée d'individus jusqu'alors inconnus des services de renseignement, incluant des femmes et des mineurs. Plus de 1300 individus, de nationalité française ou résidant en France sont ainsi recensés pour leur implication dans ces filières. Environ 400 sont présents sur zone. Le retour prévisible d'une partie d'entre eux sur notre territoire constitue évidemment un enjeu majeur en termes de sécurité intérieure.

Enfin, la menace émanant des organisations actives dans les zones de crise,

qu'elles soient « historiques » (Al Qaïda ; Al Qaïda au Maghreb Islamique – AQMI ; Al Qaïda dans la Péninsule Arabique – AQPA) ou nées des « printemps arabes » (Ansar al Charia au Maghreb, Jabhat al Nosra et Etat Islamique au Proche-Orient) est prégnante. Sur les plans logistique et opérationnel, la mouvance terroriste islamiste a su tirer profit du vide sécuritaire engendré par les recompositions et instabilités régionales. Des menaces contre notre territoire se développent à partir de ces foyers de crise, pour partie devenus des sanctuaires jihadistes.

2. La réponse de la DGSI

A la fois service de renseignement et service judiciaire, la DGSI, dans cette originalité fonctionnelle et structurelle, **conjugue l'ensemble des moyens préventifs et répressifs nécessaires à l'accomplissement de la mission de contre-terrorisme.**

Socle de la lutte anti-terroriste, l'activité de renseignement précède et accompagne la mise en œuvre de dispositions administratives voire de développements judiciaires.

L'enquête de renseignement en matière de contre-terrorisme fait appel à un ensemble de ressources, de moyens et de techniques, certaines spécifiques. Elle mobilise des capacités d'analyse et de documentation, des spécialistes dans le traitement de sources humaines, des exploitants et linguistes pour gérer les interceptions de sécurité, des unités en charge de la surveillance, etc ... Ce travail de longue haleine, souvent fastidieux mais toujours nécessaire, est le préalable indispensable à toute action d'entrave, tant administrative que judiciaire.

L'arsenal réglementaire peut apporter une première réponse pour enrayer la menace terroriste, via la prise d'arrêtés ministériels d'expulsion, de gel des avoirs, la mise en œuvre de procédures de dissolutions administratives, le retrait ou le refus de délivrance de passeport, voire la convocation à des entretiens administratifs préventifs d'individus désireux de rejoindre les zones de jihad.

C'est cependant la phase de **neutralisation judiciaire** qui vient véritablement parachever le dispositif. Cela suppose que les activités détectées répondent aux critères de l'article 421-1 du Code pénal. Celui-ci définit l'acte terroriste comme la combinaison d'une liste limitative de crimes ou de délits de droit commun avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur. Cet arsenal répressif a été

dernièrement renforcé (Cf. infra).

La stratégie mise en place par la DGSI consiste notamment à judiciariser tout individu qui a été intégré dans un groupe jihadiste en Syrie. Actuellement, plus de 500 individus font l'objet d'un suivi judiciaire, pour leur implication dans le jihad syrien. Pour les autres cas, la DGSI assure un suivi en renseignement avec surveillance et investigations complémentaires.

Au-delà de son action propre, la DGSI ne peut évidemment pas répondre seule à la menace. Elle s'inscrit donc résolument **dans un cadre de coopération de plus en plus étroit avec les services nationaux mais aussi avec ses partenaires étrangers.**

Nul ne peut contester les apports mutuels de la DGSI et du Service Central du Renseignement Territorial dans la lutte contre le terrorisme. Travaillant de manière intégrée au niveau central et aux échelons zonaux, nos deux services sont aujourd'hui parvenus à un niveau d'échanges qui ne cesse d'ailleurs de croître depuis le début de l'année. Indispensable à la détection précoce, à la remontée de signaux faibles et au suivi de profils à risque, le SCRT est pleinement partie prenante à la mission de renseignement en matière de lutte anti-terroriste. La même logique d'intégration et d'efficacité prévaut d'ailleurs avec la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police, sur son périmètre territorial.

Sur un autre plan, la coopération opérationnelle avec la DGSE est une réalité quotidienne, dont la qualité et l'intensité doivent être soulignées. Fructueuse dans le suivi des filières syro-irakiennes, cette coopération doit permettre d'éviter tout effet de rupture entre le territoire national et les zones de jihad.

Ainsi, dans une logique de continuum opérationnel et de renseignement, un signal faible, exploité par la DGSI grâce à un signalement du SCRT,

A la fois service de renseignement et service judiciaire, la DGSI, dans cette originalité fonctionnelle et structurelle, conjugue l'ensemble des moyens préventifs et répressifs nécessaires à l'accomplissement de la mission de contre-terrorisme.

peut trouver son prolongement analytique ou opérationnel à l'étranger, une fois confié au « suivi extérieur » de la DGSE.

Particulièrement active en matière de contre-terrorisme, la coopération internationale revêt une originalité dans son contenu, puisqu'elle intervient tant en renseignement qu'en judiciaire. Entretenant des relations formalisées avec plus d'une centaine de services de sécurité ou de renseignement, la DGSI déploie avec une dizaine d'entre eux une coopération opérationnelle approfondie et quotidienne. La confiance réciproque et l'importance des enjeux ont même conduit à la création, dans certains cas, d'équipes communes d'enquêtes judiciaires. Des opérations conjointes en matière de renseignement sont également régulières. Si les relations bilatérales sont propices aux échanges opérationnels, le cadre multilatéral se prête également au suivi de la thématique terroriste. Entretien et développée dans la discrétion, cette coopération internationale et particulièrement au sein de l'Union européenne – de fait méconnue – n'en est pas moins efficace.

3. Un dispositif consolidé et prochainement renforcé

Ces derniers mois, plusieurs dispositions sont déjà venues consolider le dispositif de lutte contre la menace terroriste.

Face à la montée en puissance des filières syriennes, le gouvernement français a ainsi décidé la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la radicalisation et les filières syriennes, présenté en Conseil des ministres le 23 avril dernier. Il a notamment contribué à la mise en place de nouveaux outils, à l'instar d'une plateforme de signalements et d'un numéro vert permettant aux familles et aux particuliers de signaler des projets de départs de leurs proches en Syrie ou en Irak, ou

de signaler leur présence sur zone.

La loi du 13 novembre 2014, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, est venue apporter plusieurs innovations dans la prévention et la répression du terrorisme. De nouveaux outils administratifs ont ainsi été introduits pour entraver le départ d'individus pour les zones de jihad (interdiction de sortie du territoire – IST) ou pour interdire l'entrée sur le territoire national de jihadistes étrangers (interdiction administrative du territoire – IAT).

Elle permet également de mieux lutter contre l'apologie et la provocation au terrorisme, tant sur le plan pénal qu'administratif. A l'instar de ce qui existe déjà en matière de pédopornographie, elle a prévu un dispositif de blocage administratif des sites internet faisant l'apologie ou provoquant au terrorisme. Enfin, la loi a créé un « délit d'entreprise terroriste individuelle », permettant de poursuivre plus efficacement les acteurs isolés qui, par nature, échappaient jusqu'alors au champ d'application de la notion d'association de malfaiteur.

Confronté aux récents attentats terroristes ayant frappé notre pays et face à l'acuité de la menace, **le gouvernement a annoncé le 21 janvier dernier des mesures exceptionnelles,** qui seront rapidement mises en œuvre de façon à répondre encore plus efficacement à cet enjeu majeur.

Plusieurs de ces mesures concerneront très directement le dispositif déployé par la DGSI.

Les moyens humains et matériels dévolus aux services en charge de la lutte contre le terrorisme seront accrus. 1100 emplois seront créés dans les trois prochaines années au sein des services assurant la Sécurité Intérieure (DGSI, SCRT, DRPP), dont 500 au profit de la DGSI. Ils viendront s'ajouter aux

432 emplois supplémentaires préalablement planifiés sur cinq ans (ils visaient notamment au recrutement, en dehors du vivier de la Police Nationale, de spécialistes dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de linguistes et d'analystes expérimentés).

En outre, un projet de loi sur le renseignement sera soumis au parlement dans les prochains mois, afin de doter les services de moyens juridiques supplémentaires pour accomplir leur mission. Très attendue, cette loi devrait permettre à la France de disposer d'un cadre juridique approprié pour l'action de ses services de renseignement, légitimant leur activité et offrant donc une sécurité juridique à leurs agents.

Un fichier dans lequel seront inscrites toutes les personnes condamnées ou mises en cause pour des faits de terrorisme sera créé. Celles-ci devront justifier de leur adresse à intervalles réguliers, informer de leurs changements d'adresse et déclarer tout séjour à l'étranger. Le non respect de ces mesures sera constitutif d'une infraction.

La lutte contre la diffusion des messages de soutien au terrorisme dans l'environnement numérique sera renforcée.

Au registre de la coopération internationale, les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen seront renforcés et un meilleur suivi des déplacements des personnes signalées sera assuré. Le dispositif PNR (Passenger Name Record), qui devrait être complètement opérationnel à partir de janvier 2017 en France, devra enfin faire l'objet d'une avancée sur le plan européen par une mise en œuvre concrète à ce niveau.

(article fourni par la DGSI)



DOSSIER

LA CONTRIBUTION DE LA POLICE JUDICIAIRE A LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Depuis de nombreuses années, la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) s'est adaptée à la lutte contre le terrorisme en fonction de l'évolution des différents contentieux relevant de ce domaine très complexe et sensible. L'accroissement de la menace liée au terrorisme islamiste et les attaques terroristes de grande ampleur survenues à l'étranger depuis quinze ans, ont notamment conduit en 2006 à la création de la Sous-Direction Anti-Terroriste (SDAT) sur le socle de l'ex-division nationale anti-terroriste. Cette préparation de la DCPJ a participé à la réponse rapide des autorités aux attaques terroristes perpétrées sur le territoire national du 7 au 9 janvier 2015.

Le 7 janvier 2015, à la suite des assassinats commis par les frères KOUACHI dans les locaux du journal Charlie Hebdo, le parquet de Paris confiait l'enquête à la DCPJ, la DGSI et la DRPJ de Paris. Aussitôt, à 13h10, le dispositif attentat de la DCPJ était activé. Elaboré en 2005 à partir des enseignements tirés des attentats de Madrid (le 11 mars 2004) et de Londres (les 7 et 21 juillet 2005), il mobilise l'ensemble des effectifs et des moyens des services centraux et territoriaux de la DCPJ, la SDAT coordonnant les investigations en temps réel sur l'ensemble du territoire national.

En effet, la Direction Centrale de la Police Judiciaire peut compter en permanence sur des personnels spécialisés, positionnés tant au niveau central que dans les services territoriaux (groupes antiterroristes - GAT¹)

En outre, la DCPJ peut mobiliser instantanément, lorsque la gravité de la situation l'exige, l'ensemble de ses services d'enquête spécialisés, rompus aux investigations les plus complexes. Les Brigades de Recherche et d'Intervention (BRI) notamment, qui couvrent l'ensemble du territoire national, constituent un soutien opérationnel très précieux de par leur maîtrise sans équivalent de savoir-faire spécifiques (surveillances et interpellations).

La Police Technique et Scientifique (PTS) joue un rôle déterminant dans le recueil des traces et indices qui conduisent à l'identification et la mise en cause formelle des auteurs de ces actions criminelles. Cette efficacité est rendue possible par la conjonction du maillage territorial de la PTS et la disponibilité de moyens très spécialisés au niveau de la Sous-Direction de la Police Technique et Scientifique à Ecully. L'unité nationale d'intervention du service central d'identité judiciaire est ainsi composée d'une trentaine de fonctionnaires projetables dans un délai très réduit, que ce soit sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger.

D'autres unités sont bien sûr également mobilisables en cas d'attentat: Constox (pour les



¹ Ces GAT sont implantés au siège des directions interrégionales et régionales de Police Judiciaire (DIPJ, DRPJ), ainsi qu'auprès de ceux des services régionaux et antennes relevant de secteurs géographiques confrontés à des problématiques particulières de terrorisme.

constatations et les perquisitions en milieu contaminé), Unité Police d'Identification des Victimes de Catastrophes (UPIVC), dispositif PRISME², Service Central d'Identification des Traces Technologiques³ (SCITT), toutes les spécialités de la criminalistique (balistique, odorologie, examen de documents, ...) et service central de documentation criminelle (diffusion H24 des fiches de recherche et SARBACANE)

Ce rôle de premier plan en cas d'attaque terroriste sur le territoire national, la DCPJ le doit aux savoir-faire développés et entretenus au gré des nombreuses enquêtes criminelles complexes que ses services sont amenés à diligenter. En matière de terrorisme, la SDAT, Service de Police Judiciaire à compétence nationale, est saisie⁴ de faits commis tant en France qu'à l'étranger, dès lors que des intérêts ou des ressortissants français ont été visés.

La SDAT a été structurée autour de deux grandes thématiques, les séparatismes violents d'une part, le terrorisme international d'autre part. Pour répondre à ces missions, les 123 fonctionnaires du service (dont près de 100 actifs) sont répartis dans trois structures différentes :

- la Division Nationale pour la Répression du Terrorisme Séparatiste (DNRTS) est composée d'une «section basque» et d'une «section corse». Si l'organisation terroriste «E.T.A.» a officiellement proclamé le 20 octobre 2011 «l'arrêt définitif de la lutte armée», la vigilance reste de mise compte tenu de la présence sur le territoire national de clandestins dangereux, comme en témoigne l'assassinat du brigadier-chef de police Jean-Charles NERIN à Villiers-en-Bière le 16 mars 2010. De nombreux cadres de l'organisation ont été interpellés en France ces dernières



années avec la collaboration des services de police espagnols, ce qui a indéniablement affaibli l'organisation terroriste. En Corse, les faits constatés ont significativement baissé depuis 2013. Ainsi, depuis 2010, plus de 170 personnes liées au terrorisme insulaire ont été interpellées par la DCPJ, dont 29 en 2014.

- la Division Nationale pour la Répression du Terrorisme International (DNRTI) est chargée de la lutte contre le terrorisme d'inspiration islamiste, mais également des organisations séparatistes violentes étrangères (PKK, LTTE,...). Elle est plus particulièrement chargée des enquêtes relatives aux menaces d'attentats et attentats commis sur le sol français, ainsi qu'aux atteintes aux intérêts ou ressortissants français à l'étranger. Elle s'attache à démanteler les réseaux de soutien, financier et opérationnel, au terrorisme islamiste et aux filières djihadistes, dans le cadre d'enquêtes ouvertes pour association de malfaiteurs en vue de commettre des actes terroristes. Le niveau de la menace islamiste ne cessant d'augmenter dans les pays européens et notamment en France,

le nombre de procédures traitées par la SDAT a significativement augmenté depuis 2012, tout comme le nombre d'individus interpellés (23 en 2012, 44 en 2013 et 57 en 2014 et 19 depuis le début de la seule année 2015).

Un soutien opérationnel fort est fourni par la Section de Recherche et de Surveillance (SRS) et le Groupe d'Appui en Téléphonie, Cyber-Investigation et Analyse Criminelle (GATCIAC).

Par ailleurs, la DCPJ contribue à l'évaluation de la menace réalisée par l'Unité de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste (UCLAT). Elle est également le représentant officiel de notre pays en matière de lutte contre le terrorisme auprès d'Interpol et d'Europol. Sa technicité judiciaire décisive dans les dossiers criminels complexes, la compréhension du monde criminel à une époque où les frontières entre criminalité organisée et terrorisme n'ont jamais été aussi poreuses, sont autant d'atouts précieux pour faire face à la menace terroriste islamiste pesant sur le territoire national, et qui nécessite l'implication de tous.

Mireille BALLESTRAZZI
Inspectrice Générale, Directrice
Centrale de la Police Judiciaire

² exploitation de volumes importants de vidéos

³ exploitation et traitement de tous les supports numériques

⁴ ou co-saisie, la plupart du temps avec des services territoriaux

DOSSIER

LE RENSEIGNEMENT TERRITORIAL, ÉCLAIREUR ET PRÉCURSEUR DANS LA PRÉVENTION DU TERRORISME

La création de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) et de la Sous-Direction de l'Information Générale (DCSP/SDIG) à l'été 2008 manifestait la volonté de clarifier la répartition des compétences entre services de renseignement dans le domaine de la lutte antiterroriste. La DCRI était désignée comme chef de file sur ce domaine, la SDIG assurant une veille sur les radicalisations, qu'elles soient de nature politiques, idéologiques ou religieuses.

Cette répartition des compétences est toujours d'actualité, mais son contenu a largement évolué au cours des dernières années. Le travail de veille, réalisé naguère sur les organisations ou les groupuscules, a dû prendre en compte les dérives violentes propres à certains groupes ou individus.

Dans les domaines politiques et idéologiques, ces groupes se sont radicalisés; à l'ultra gauche comme à l'ultra droite de nouvelles formes de contestation radicale ont vu le jour, comme en témoignent encore les dernières actions menées au nom des «zones à défendre». Le travail réalisé par le RT en ce domaine s'inscrit dans la prévention des dérives et dans l'anticipation du passage à l'action clandestine et

violente qui pourrait tenter les plus déterminés.

Par la veille qu'il assure sur les milieux anarcho autonomes d'aujourd'hui, par les surveillances qu'il met en œuvre concernant des militants d'ultra droite de plus en plus décomplexés, le renseignement territorial est bel et bien aux avant-postes du risque terroriste. En éclaireur.

Dans le domaine de l'islam radical, aux déstabilisations des lieux de culte et des salles de prière a succédé la problématique de la radicalisation individuelle. Là aussi, il a fallu anticiper : anticiper l'islamisation ou la ré-islamisation de certains jeunes des quartiers, anticiper des signalements de plus en plus nombreux venant de familles, de services de police ou de gendarmerie, des services sociaux, anticiper, enfin, la fuite en avant de certains vers les filières djihadistes.

En anticipant ces dérives individuelles, en les recensant au plus près du terrain, en les surveillant dès les premiers signes, y compris sur internet et les réseaux sociaux, le renseignement territorial saisit le risque terroriste au plus bas du spectre. En précurseur.

Éclaireur ou précurseur, dans le domaine des violences



politiques comme dans celui des radicalisations, le renseignement territorial joue un rôle essentiel en matière de prévention du terrorisme.

Pour conduire son action, il dispose d'atouts indéniables :

Son maillage territorial et son positionnement tout d'abord:

en étant présents au cœur des territoires, jusque dans les plus petits départements, les services RT voient remonter vers eux tous les signalements, y compris dans les zones rurales qui ne sont pas épargnées par l'émergence de la radicalisation (cf le parcours de Maxime Hauchard en Normandie) ou les dérives violentes (Sivens, Roybon...).

Le positionnement du RT au cœur des services de sécurité publique est également un atout de premier ordre.

Les échanges entre les services sont de plus en plus fluides, de plus en plus rapides. Là où, naguère, il fallait compter sur l'entente entre chefs de service ou des liens d'amitié pour obtenir des informations, le principe est désormais la fluidité totale et immédiate des échanges. Le RT a accès à l'ensemble des informations recueillies par la sécurité publique, en temps réel. En retour, la sécurité publique bénéficie au jour le jour, heure par heure, de l'ensemble de la production du RT, sur l'ensemble de son domaine d'activité. Il en est de même avec la Gendarmerie Nationale avec laquelle des liens étroits et des pratiques solides ont été établis.

Cette fluidité avec les services de terrain est un atout précieux, y compris lorsqu'il s'agit de prévention du terrorisme. Trop souvent les services de sécurité

publique et de gendarmerie ont le sentiment d'être tenus à l'écart, notamment lors du dénouement des crises. Le positionnement du RT et ses liaisons avec l'ensemble des services intervenant dans la lutte contre le terrorisme est de nature à faciliter le retour d'information.

Décidée à la suite de l'affaire MERAH, la création de bureaux de liaison a marqué un tournant essentiel dans la manière de travailler des services. Il existe désormais un bureau central de liaison de la DGSI, composé d'un commissaire de police et de quatre agents, au sein même du SCRT. Au niveau des territoires, des bureaux de liaison ont été mis en place au siège de chaque zone de défense, et un principe d'échanges renforcés a été institué dans quatorze départements.

Ces bureaux de liaison ont accès à l'ensemble de la production du RT. En retour, ils informent le RT de tout ce qui peut l'intéresser dans sa sphère de compétence. Ils garantissent la permanence et la continuité des échanges. Ils constituent le socle d'une relation de confiance qui n'existait pas avant 2008.

Ces échanges se prolongent également dans d'autres enceintes présidées par l'autorité préfectorale départementale (états-majors de sécurité) et régionale (pôles de lutte contre l'islam radical animés par la DGSI).

A la fois éclaireur et précurseur, le RT bénéficie en outre d'un positionnement et d'un réseau qui font de lui un acteur reconnu dans le domaine de la prévention du terrorisme.

Le RT peut, toutefois, encore progresser. Les renforts obtenus depuis les dernières années sont encore insuffisants à deux niveaux : un manque d'effectifs dédiés à l'analyse et au suivi des radicalisations dans les gros services, et un manque d'agents généralistes mais susceptibles de travailler à la détection, dans les plus petits services RT.

Parallèlement, l'accès du renseignement territorial à certaines capacités, qu'elles soient techniques ou juridiques, reste limité. L'accès aux données de connexion et à la géolocalisation vient seulement d'être reconnu, mais les fonctionnaires du RT n'ont toujours pas un accès complet au TAJ, ni au fichier des CNI et des passeports.

Les annonces récentes du Premier Ministre et les décisions prises par le Ministre de l'Intérieur vont donc permettre au renseignement territorial de progresser encore, tout particulièrement dans le domaine de la prévention du terrorisme.

Le SCRT progressera dans l'esprit qui est le sien depuis sa création, celui d'un service au plus proche des phénomènes qui intéressent la sécurité quotidienne et dont la seule ambition est de faciliter les échanges d'informations et les liaisons entre tous ses partenaires, du plus près du terrain au plus haut du spectre.

Jérôme LEONNET
Inspecteur Général
Chef du Service Central du
Renseignement Territorial

DOSSIER



Direction de la coopération internationale

LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer prévoit dans son article 23: «la Direction de la Coopération Internationale participe à l'application de la stratégie internationale du Ministre et à la mise en œuvre de la politique étrangère de la France dans les domaines relevant du ministère de l'intérieur.

La Direction de la Coopération Internationale anime et coordonne l'ensemble des activités de coopération technique internationale et européenne du ministère, à l'exception des questions relevant exclusivement des services de renseignement. (...)

La DCI n'est pas un service de renseignement. Mais, chaque année lors du colloque des attachés de sécurité intérieure, dans les priorités qui lui sont assignées par le Ministre de l'Intérieur, figure toujours au premier plan la participation à la lutte contre le terrorisme. Il est vrai que selon une déclinaison du principe de Terence, rien de ce qui est international n'est étranger à la DCI.

En fait, dans le cadre de la déclinaison des priorités fixées par le Ministre, l'objectif majeur de la DCI reste une coopération opérationnelle efficace, source d'un retour en sécurité intérieure efficace pour une meilleure protection des intérêts des français et de la France.

Première direction commune à la police et à la gendarmerie françaises,

cette structure transversale de coopération internationale prend notamment en compte l'hybridation des mouvements criminels associant menaces traditionnelles (terrorisme, criminalité organisée, réseaux criminels d'immigration irrégulière, lutte contre les stupéfiants...) et phénomènes nouveaux (cybercriminalité, trafic d'armes dus aux conflits...).

Au service de toutes les directions en charge de cette lutte contre le terrorisme, la DCI met dès lors à contribution son formidable et unique réseau de coopération internationale : quelque 300 agents et Militaires de la Police et de la Gendarmerie Nationales au sein de 78 Services de Sécurité Intérieure (SSI) couvrant plus de 150 pays.

Tous, en centrale comme dans les SSI, développent l'offre globale de coopération internationale du ministère portée par la DCI. Il s'agit ici de traiter à la fois des domaines technique, institutionnel, et surtout opérationnel. Mais également de partager une information opérationnelle permettant une meilleure appréhension des situations, une anticipation des menaces et des risques... Y compris dans le domaine de la lutte antiterroriste.

Chaque année, la DCI monte plus de 2000 actions de coopération dont 200 environ relèvent du domaine de la lutte anti-terroriste. Le tout permet de mieux travailler avec les partenaires étrangers.

Mise à niveau des compétences, échanges des bonnes pratiques et d'informations plus

opérationnelles, tout est mis en œuvre par la DCI pour mieux lutter contre le fléau terroriste, en servant d'interface et de «facilitateur».

L'actualité récente a démontré l'utilité incontournable de ce maillage au-delà de nos frontières, et de ces échanges d'informations notamment autour de la menace représentée par le déplacement des individus souhaitant rejoindre ou ayant rejoint les filières terroristes en Syrie ou en Irak, et au risque patent présenté sur le territoire national.

Il s'agit également pour la DCI de porter au niveau européen les dossiers, comme ceux tendant à faire évoluer les modalités de contrôle des frontières européennes, de mise en œuvre du PNR (Passenger Name Record), afin de permettre l'exploitation et l'échange à l'échelle européenne de ces données.

Plus loin encore, **la DCI crée des solutions originales permettant de mieux déceler en amont risques et menaces** : installation d'un attaché régional de sécurité intérieure pour le Sahel, lancement d'un Observatoire Régional d'Alerte et d'Analyse Stratégique (ORAAS) en Côte d'Ivoire pour l'Afrique de l'Ouest...

Plus globalement, à partir de 2015, la traduction opérationnelle de la stratégie ministérielle et des priorités thématiques du Ministre de l'Intérieur sera formalisée par l'adoption d'un schéma directeur de la coopération internationale (2015-2017).

Émile PÉREZ
Directeur de la Coopération Internationale

DOSSIER

DIMENSION INTERNATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DES COMBATTANTS ÉTRANGERS

La lutte contre le phénomène des combattants étrangers est devenue une priorité de la communauté internationale, en raison de leur nombre croissant en Syrie et en Irak (plus de 15000 individus originaires de 90 pays qui représentent aujourd'hui un tiers des effectifs de Daech), et de la menace grandissante qu'ils représentent en cas de retour, comme l'a démontré l'affaire Nemmouche en mai 2014 à Bruxelles.

Jusqu'à présent, aucun conflit n'avait attiré autant de combattants terroristes étrangers. La majorité d'entre eux vient d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Liban: 2000, Jordanie: 2000, Tunisie: 1500, Egypte: 1000, Maroc: 800) tandis que plus de 3000 seraient originaires du territoire européen.

La France est particulièrement touchée: on estime à plus de

1200 le nombre d'individus de nationalité française ou résidant en France impliqués dans les filières djihadistes à des titres divers, dont près de 400 combattraient aujourd'hui sur le terrain dans des organisations terroristes. Nos partenaires européens sont également concernés:

l'Allemagne recenserait 450 départs vers la Syrie et l'Irak, le Royaume-Uni environ 300 (le meurtrier des deux journalistes américains, James Foley et Steven Sotloff, serait britannique), la Belgique plus de 200.

S'il n'est pas nouveau (déjà observé dans les conflits afghan et bosniaque notamment), ce phénomène est sans précédent non seulement par le nombre d'individus concernés mais également par la rapidité des processus de radicalisation, facilités par internet et les réseaux

sociaux. Si les motivations affichées sont essentiellement religieuses (participer au djihad global et au califat, défendre l'oumma, lutter contre le régime apostat et tyrannique de Bachar Al Asad), il n'existe pas de profil type de ces candidats au djihad, d'origines familiales et sociales diverses, âgés en moyenne de 18 à 35 ans, et comportant une forte proportion de convertis, mais aussi de femmes et d'adolescents.

La communauté internationale a donc fait de cette question une de ses priorités et il existe désormais plusieurs leviers pour lutter contre ce phénomène dans les enceintes multilatérales.

Aux Nations Unies, le Conseil de sécurité s'est pleinement mobilisé sur ce sujet en adoptant une résolution (n°2178) le 24 septembre 2014 lors d'un sommet présidé par Barack Obama auquel a participé le Président





FGCT

FORUM GLOBAL DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

de la République. Signe de l'importance de l'événement, c'était la sixième fois seulement dans l'histoire des Nations Unies que le Conseil de sécurité se réunissait ainsi au niveau des chefs d'Etat. Cette résolution, à l'élaboration de laquelle la France a pleinement participé et qu'elle a coparrainée, permet d'envoyer un message de fermeté tout en rappelant le nécessaire respect des droits de l'Homme et l'engagement indispensable en faveur de la prévention de la radicalisation. A cette occasion, la communauté internationale a su faire preuve d'unité et de réactivité, au lendemain même de l'assassinat en Algérie par un groupe terroriste de notre compatriote Hervé Gourdel, à la mémoire duquel l'ensemble des chefs d'Etat présents ont rendu hommage.

La France a par ailleurs proposé et obtenu l'inscription de plusieurs individus partis combattre en Syrie sur la liste du comité des sanctions antiterroristes 1267 des Nations Unies concernant Al Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées. Outre le fait qu'ils participaient activement au recrutement de combattants, ces individus constituaient une menace grave pour la sécurité nationale en cas de retour dans notre pays.

Le **Forum global contre le terrorisme** (GCTF¹), enceinte informelle lancée en 2011 et

composée de 29 Etats, parmi lesquels outre des Etats occidentaux, plusieurs émergents et grands Etats musulmans, a également fait du thème des combattants étrangers une de ses priorités.

L'objectif général du GCTF est de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie mondiale des Nations Unies contre le terrorisme, faciliter les coopérations régionales, interrégionales et mondiales, et encourager une approche civile de la lutte contre le terrorisme. Après avoir adopté en septembre 2014 un premier texte de doctrine internationale sur ce sujet (le « mémorandum de La Haye-Marrakech »), le GCTF a créé un groupe de travail consacré aux combattants terroristes étrangers qui s'est réuni pour la première fois à Marrakech les 15 et 16 décembre derniers, sous la présidence du Maroc et des Pays-Bas. Compte tenu de l'importance du sujet et de sa forte dimension interministérielle, la France était représentée non seulement par le ministère des Affaires étrangères (direction des Affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement) mais également par le ministère de l'Intérieur (Unité de coordination de la lutte antiterroriste) et par la section antiterroriste du Parquet de Paris.

La réunion de Marrakech a permis de faire le point sur l'ampleur du phénomène, et sur les moyens de le tarir. Elle a fait apparaître que les principales



INTERPOL

¹ Global counterterrorism forum



difficultés concernaient la prévention de la radicalisation (lutte contre la propagande djihadiste sur Internet, nécessité d'améliorer la communication stratégique contre Daech), la détection de ces combattants et enfin la gestion de leur retour dans leur pays d'origine.

Les organisations régionales sont également mobilisées sur la thématique des combattants étrangers.

Dans le cadre de l'Union européenne, la France plaide pour une meilleure utilisation du système d'information Schengen, afin de signaler en temps réel les personnes susceptibles de représenter un danger. Nous encourageons également l'Union européenne à se doter rapidement d'un PNR (Passenger Name Record) européen dans le but d'entraver les déplacements des combattants étrangers.

Autre signe de la mobilisation croissante sur cette problématique, l'OSCE a pour sa part adopté une déclaration sur les combattants étrangers lors de la dernière réunion ministérielle sous présidence suisse qui s'est tenue à Bâle le 5 décembre 2014. La Serbie continuera à n'en pas douter de suivre cette question avec attention pendant sa présidence en 2015.

Les enceintes de coopération policière sont également très actives :

Interpol a créé une base de

données en avril 2013 qui recense aujourd'hui plus de 1000 fiches individuelles en provenance de plus d'une trentaine de pays. En outre, elle encourage les Etats à interroger et alimenter davantage sa base des documents de voyages perdus et volés. Par ailleurs, elle fait la promotion de ses dispositifs existants notamment l'utilisation des notices - rouge (recherché), bleu (suspect), verte (menace potentielle), jaune (disparu) - et des diffusions (fiches très utiles pour signaler des combattants étrangers aux pays souhaités) qui sont des outils opérationnels à la disposition de tous.

De son côté, **Europol** a mis en place un point focal dédié aux déplacements pour soutenir les Etats membres et les tiers dans le partage d'information sur les individus suspects. Un groupe de travail DUMAS a été créé en octobre dernier et se concentre sur 5 thèmes: création d'une liste européenne d'alerte liée au SIS et au système d'information d'Europol; identification des réseaux et lutte contre le financement; partage des bonnes pratiques nationales; sensibilisation et échanges avec les Etats tiers comme la Turquie ou les Balkans occidentaux; identification des critères de risques.

Face à l'ampleur inédite et à la menace inégalée que constitue ce phénomène, l'année 2015 s'annonce d'ores et déjà chargée dans les enceintes multilatérales

qui devront répondre aux quatre principaux défis posés par les combattants terroristes étrangers:

- la prévention de la radicalisation et des départs en neutralisant la propagande terroriste sur Internet et en combattant la rhétorique de Daech sur les réseaux sociaux,

- la détection des voyages suspects (à peine plus de la moitié des déplacements des djihadistes sont découverts),

- l'amélioration de la réponse judiciaire par l'ensemble des Etats,

- l'assistance aux États les plus exposés au phénomène (Balkans occidentaux, Maghreb).

Alexandre GARCIA
Sous-directeur des menaces
transversales
Direction des Affaires stratégiques, de
sécurité et du désarmement
Ministère des Affaires étrangères et du
Développement international

DOSSIER

LE PNR FRANÇAIS : ÉTAT DES LIEUX PASSENGER NAME RECORD



LE Décret n° 2014-1095 du 26/09/2014 créant le système API/PNR France (décret en Conseil d'Etat après avis de la CNIL) a autorisé la collecte, la conservation et le traitement par l'Etat des données commerciales des passagers aériens que sont les **données d'embarquement API¹ et de réservation PNR²**. Il régle par ailleurs leur utilisation par des services répressifs et de renseignement limitativement énumérés, et ce aux seules fins de **prévention et de lutte contre le terrorisme, les formes graves de criminalité et les atteintes aux intérêts fondamentaux de l'Etat**.

Le décret N°2014-1566 du 22/12/2014 prévoit, quant à lui, la mise en place d'une « **Unité d'information passagers** » (UIP), plateforme assurant l'interface entre les données envoyées par les compagnies aériennes, stockées dans le système, et les interrogations - indirectes - des utilisateurs finaux.

Elle assure donc la collecte et la fiabilisation des données fournies, leur stockage, leur traitement et leur transmission aux services opérationnels, sous certaines conditions et après validation des réponses aux requêtes formulées par les autorités habilitées. Cette UIP sera **localisée à Roissy et aura une composition interministérielle** d'environ 75 fonctionnaires, provenant des 4 Ministères concernés par l'outil API/PNR France (Intérieur, Défense, Budget, Transport).

Sous l'autorité d'un directeur appartenant au Ministère de l'Intérieur et d'un directeur adjoint provenant de la DGDDI³,

ce SCN (Service à Compétence Nationale) sera composé de services de support fonctionnant en horaires hebdomadaires (secrétariat, service général, pôle de gestion du raccordement des compagnies, support informatique local, etc...), et d'un pôle opérationnel fonctionnant H24 et 7/7 jours. Ce pôle opérationnel sera notamment en charge de la validation des demandes des services utilisateurs, des levées de doute et du routage approprié des résultats finaux aux services demandeurs.

La montée en charge de l'UIP sera progressive, en fonction du nombre de compagnies aériennes raccordées et des difficultés techniques rencontrées. Elle devrait s'étaler, en trois phases, de septembre 2015 à septembre 2016.

Olivier BARDIN
Commissaire divisionnaire
Conseiller à la Mission Interministérielle PNR
(Réfèrent Police Nationale)

¹ Advanced Passenger Information

² Passenger Name Record (PNR) pour «données de dossier passager»

³ Direction générale des douanes et droits indirects du ministère du budget

LE PNR POUR LES NULS

■ EST-CE UN OUTIL DE PRÉVENTION / LUTTE CONTRE LE TERRORISME ?

Oui, mais pas seulement: la prévention / répression des crimes graves et des atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation figurent aussi parmi les finalités d'utilisation du système.

Pour le terrorisme, outre la recherche, le traçage ou la mise en attention d'individus, le système contribue aussi à la détection des signaux faibles (écarts par rapport à une norme donnée, confrontée à une grande volumétrie et aboutissant à dégager des tendances inaudibles lors d'un examen au cas

par cas d'un dossier).

Le paramétrage, le «seuillage» et la pondération des critères se révélera donc capitale pour l'obtention de résultats probants.



■ EST-CE UN NOUVEAU FICHER DE POLICE ?

Non. Les données API/PNR, que les compagnies seront tenues de fournir à l'unité d'information passagers (UIP) selon une périodicité déterminée, sont des données commerciales, non-classifiées (près de 180 données par passager, classées dans 20 rubriques).

Pour l'administration, elles sont même apurées des mentions dites «sensibles», que les compagnies ont le droit de traiter pour leurs finalités commerciales (préférences alimentaires pour le catering, mise à disposition d'un fauteuil roulant à la passerelle...), mais pas l'UIP.

■ EST-UN NOUVEAU SERVICE D'ANALYSE OU DE RENSEIGNEMENT ?

Non. L'expertise restera dans les services, qui seuls analyseront la portée des résultats bruts élaborés et transmis par l'UIP, et en déduiront ou pas la présence de signaux faibles.

L'UIP ne produira pas d'analyses ni d'évaluations de la menace : ce ne sera pas un «UCLAT de l'aérien». Ce point a été jugé nécessaire pour que l'UIP ne soit pas perçue par les services comme un rival potentiel.

L'UIP ne dispose pas d'un droit de requête en son nom propre : elle ne fait que valider/transmettre ou refuser -selon des critères stricts- les demandes formulées par les

utilisateurs finaux et les résultats associés.

Par ailleurs, elle ne procédera pas elle-même au contrôle ou à l'interpellation de suspects ou de personnes recherchées : elle routera H 24/J7 les alertes aux services compétents.

■ QUELLE EST LA COMPÉTENCE RATIONNE LOCI DU SYSTÈME ?

Les vols commerciaux entrants/sortants de France métropolitaine (quelles que soient les compagnies), vols domestiques continentaux exclus, mais vols DOM/COM inclus.

Dans un premier temps (septembre 2015 à mi-2016), seuls les vols extracommunautaires seront criblés. En septembre 2016, les vols intra-UE le seront aussi (soit au total 230 compagnies pour une volumétrie-cible de 100 millions de passagers / an).

■ QUELS SONT LES CONCEPTS-CLEF DU SYSTÈME ?

- l'inter-ministériarité : inter-ministériarité de la Mission de préfiguration du PNR en place depuis 2012, de l'armement en personnels de l'UIP, du financement de l'outil, de la granularité des services utilisateurs, etc...

- l'accès indirect aux données: les demandes / résultats des services sont filtrés / validés par l'UIP,

- le respect des libertés individuelles: masquage /

démasquage des données au bout de 2 ans, liste blanche, exclusion des données sensibles, validation humaine des résultats, traçage sophistiqué des «loggings», site Internet institutionnel ouvert au public, etc...

■ COMMENT INTERROGER LA BASE ? QUI POURRA LE FAIRE ?

Il faudra :

- appartenir à un des services listés par le décret du 26/9/2014,

- être nominativement habilité par son DG de tutelle (DGP, DGGN, DGSI, DGSE, DGDDI, DRM, DPSD, TRACFIN, DGAC),

- envoyer des requêtes à l'UIP correspondant à ses droits et profils (tous les agents habilités ne peuvent utiliser toutes les fonctionnalités du système),

- 6 fonctionnalités (ou menus) existent: seuls la DGSI et la DGSE auront accès à l'ensemble d'entre elles. Certaines interrogent le stock (recherches sur l'historique de la base), d'autres le flux (mises en attention, ciblage de précision, criblage des passagers avec le FPR, le SLTD d'Interpol etc...).

On peut aussi interroger la base pour des recherches multi-critères qui combinent des identités, des objets, des N° (de siège, de CB, de document de voyage, etc.), le poids des bagages, les trajets atypiques («go-show¹», «No-show²», vols « risés³», etc...)

¹ Passager se présentant à l'embarquement sans avoir réservé

² Passager ne se présentant pas à l'embarquement après avoir réservé

³ Fractionnement volontaire d'un itinéraire en plusieurs dossiers réservations

DOSSIER

LE CADRE EUROPÉEN DE LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

L'année 2015, marque le dixième anniversaire de la première stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes. Cette dernière a depuis été révisée à deux reprises, en 2008 puis en 2014. La communication de la Commission, datée de janvier 2014, résumée ci-après, a largement inspiré cette dernière révision.

Le constat européen : une gamme large d'idéologies radicales qui nécessite une approche pluri sectorielle.

«Le terrorisme en Europe trouve désormais son inspiration dans une gamme plus large d'idéologies, comme l'a montré le rapport TE-SAT (situation et tendances du terrorisme) d'Europol pour 2013. Il s'agit notamment des idéologies nationalistes et séparatistes, de celles inspirées par les réseaux islamistes radicaux, des idéologies violentes de gauche, anarchistes et de droite. Les activités terroristes et les activités extrémistes violentes dans l'UE ne relèvent plus exclusivement d'organisations centralisées et hiérarchisées. La menace a évolué progressivement et provient désormais aussi de plus petits groupes, de cellules et d'individus isolés, établis en Europe et qui fonctionnent de façon plus libre et plus imprévisible. Ils préparent des attaques sans être dirigés par une organisation ou en l'étant peu, ce qui rend la prévention encore plus difficile. Parmi les terroristes qui planifient des attentats sur le sol européen, beaucoup sont eux-mêmes des Européens. Les techniques traditionnelles de répression sont

insuffisantes pour faire face à l'évolution des tendances en matière de radicalisation, c'est pourquoi une approche plus large est nécessaire pour prévenir ce phénomène et le combattre. Cette approche élargie doit impliquer l'ensemble de la société. La communication porte donc sur la radicalisation sous toutes ses formes et définit, par domaine, une large gamme de mesures pour prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent et pour lutter contre ce phénomène. »

Face à des menaces souvent similaires au sein des États-membres : le besoin de partager les expériences au travers du RAN¹.

«Les États membres sont responsables de la conception et de la mise en œuvre de mesures destinées à prévenir et combattre la radicalisation; les actions clés en la matière sont menées à l'échelle nationale et locale et doivent continuer de l'être. Certains États membres ont réalisé beaucoup dans ce domaine et peuvent partager leur expérience avec les autres États membres intéressés. Les types de menaces auxquels les États membres sont confrontés étant souvent similaires, il peut être efficace de prendre des mesures au niveau de l'UE ».

Créé en 2011 par la commission européenne, le RAN est un réseau qui réunit plus de 700 experts et acteurs de terrain de toute l'Europe. Il met l'expertise en commun et facilite les échanges d'idées entre experts de tous niveaux sur des sujets allant de la responsabilisation

Radicalisation Awareness Network



des acteurs locaux à l'organisation de conférences internationales.

Dix domaines ont été identifiés², dans lesquels les États membres et l'Union européenne pourraient agir davantage pour prévenir la radicalisation sur leur territoire et à l'étranger:

Mettre en place des stratégies nationales visant à prévenir la radicalisation,

Consolider l'expertise en matière de prévention de la radicalisation.

Dans ce but, l'UE a lancé un appel d'offre visant à transformer l'actuel RAN en un centre d'excellence sur les questions de radicalisation. A terme, ce centre devrait rassembler l'expertise en matière de prévention de la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent. Il devra être en mesure de répondre aux demandes d'aide liées à la mise en œuvre des préconisations des États membres et de la Commission en matière de prévention de la radicalisation, d'assurer les interconnexions entre les différentes sources d'expertise dans ce domaine - notamment en identifiant et diffusant les bonnes pratiques - et de contribuer activement à la définition de l'agenda de recherche. Il devra enfin servir de plateforme de coordination pour les initiatives de prévention, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

Mieux faire correspondre le travail du RAN aux besoins des États membres,

Former les acteurs de terrain

¹ « Radicalisation Awareness Network » ou « réseau de sensibilisation à la radicalisation »

² Les actions décrites sont destinées à être mises en œuvre au moyen des ressources allouées aux programmes existants au titre du cadre financier pluriannuel 2014-2020

à prévenir la radicalisation (travailleurs sociaux, éducateurs, travailleurs du secteur des soins de santé, policiers, personnels pénitentiaires et agents de probation...) car ces travailleurs de première ligne n'ont pas toujours une bonne connaissance du processus de radicalisation et ne savent pas toujours comment réagir. Il est donc nécessaire de les former pour les aider à déceler et à interpréter les signes de radicalisation et à juger si une intervention est appropriée ou pas. Certains États membres ont mis en place des programmes de formation pour des secteurs diversifiés, mais d'autres limitent leurs programmes aux groupes cibles les plus classiques, comme le personnel des services répressifs et le personnel pénitentiaire. Or, les tendances récentes en matière de radicalisation exigent que les modules de formation soient étendus à d'autres secteurs comme les services sociaux, les soins de santé et l'enseignement.

Mettre au point des «stratégies de sortie» pour aider les personnes à quitter l'extrémisme violent. Ces stratégies peuvent aider des individus radicaux à se désengager (renoncer à la violence sans abandonner l'idéologie qui la sous-tend), voire à se dé-radicaliser (renoncer à la fois à la violence et à l'idéologie sous-jacente). Il est important de pouvoir impliquer les familles et les communautés, qui sont souvent les mieux placées pour contribuer à la dé-radicalisation en encourageant la discussion sur des questions difficiles, en restant attentif aux changements inquiétants de comportement. Les stratégies de sortie doivent être conçues et mises en œuvre en collaboration avec une large gamme d'acteurs étatiques et non étatiques.

Coopérer plus étroitement avec la société civile et le secteur privé pour répondre aux défis

de l'internet. La lutte contre la propagande extrémiste va au-delà de la simple interdiction ou suppression des contenus illégaux. Il est nécessaire de diffuser des messages positifs et soigneusement ciblés, de façon suffisamment large pour que les internautes vulnérables puissent y accéder facilement au lieu de consulter de la propagande terroriste. L'UE va prochainement créer un forum avec les principaux acteurs du secteur, avec lesquels il importe de définir les moyens de faciliter le signalement par le public de contenus offensants ou potentiellement illégaux, de promouvoir la création de contre-discours en ligne et de rendre facilement accessibles des messages de substitution qui encouragent l'esprit critique. L'UE souhaite encourager les groupes communautaires, les citoyens, les victimes et les anciens extrémistes à élaborer des contre-discours. L'initiative SSCAT³, financée sur fond communautaire, s'inscrit dans cette démarche.

Donner la parole aux victimes afin de contribuer à empêcher la radicalisation. Les victimes sont des témoins très crédibles et leurs paroles ont une incidence plus grande que celles de toute organisation officielle. Les victimes peuvent témoigner clairement des conséquences réelles du terrorisme et de l'extrémisme violent et constituer un contrepoids efficace à la propagande partielle des extrémistes.

Faire davantage pour encourager les jeunes à exercer leur esprit critique vis-à-vis des messages extrémistes. Le dialogue interculturel et les échanges personnels entre jeunes doivent constituer une méthode clé pour la construction d'une résistance à la propagande extrémiste. L'engagement civique et la participation à la vie locale contribuent aussi au développement d'attitudes positives. Les secteurs

de l'enseignement, de la formation et du travail auprès des jeunes doivent être impliqués. L'action de la Commission en matière d'éducation aux médias dans le cadre du programme «Europe créative» offre aux États membres et aux experts des possibilités de débattre et de mettre au point des outils efficaces dans ce domaine.

Mener de nouvelles recherches sur les tendances en matière de radicalisation et évaluer les pratiques existantes. Les recherches menées au niveau de l'UE peuvent avoir une valeur ajoutée lorsqu'elles visent à dresser la carte des grandes tendances en matière de radicalisation et à analyser celles-ci. Néanmoins, davantage de recherches sont nécessaires pour comprendre comment et pourquoi des gens se radicalisent ou se dé-radicalisent. Le programme «Horizon 2020» pour financer des recherches sur les «sociétés sûres», un thème collaboratif qui inclut la recherche sur la radicalisation et le recrutement, peut servir à financer les chercheurs qui œuvrent dans ce domaine.

Collaborer plus étroitement avec les pays partenaires pour prévenir et combattre la radicalisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. En raison du lien évident entre la dimension intérieure et la dimension extérieure, l'UE veille à la cohérence de ces deux aspects de l'action européenne en matière de prévention de la radicalisation.

Perspectives: En raison du contexte et sous l'impulsion européenne⁴, de nombreux États membres se sont engagés sur la voie de la lutte contre la radicalisation. Fin 2015, la Commission présentera un rapport sur la mise en œuvre des différentes actions.

Thierry DE WILDE
Commissaire divisionnaire, conseiller
Affaires Intérieures à la Représentation
permanente de la France auprès de
l'Union européenne.

³ Syrian Strategic communication advisory team
⁴ Stratégie UE et adoption des lignes directrices



Dossier - Le coin des invités

PRISE DE CONSCIENCE

Le principe de réalité vient de rattraper ceux des acteurs de notre système de sécurité (État, administrations centrales, police, justice) qui tardaient à prendre conscience. Chacun connaît désormais la réalité concrète à laquelle nous devons faire face : affronter plusieurs milliers de combattants déterminés sur notre territoire. Circonstance inédite depuis un demi-siècle, ces individus sont très majoritairement français (il est donc impossible de régler la difficulté par un éloignement géographique). Ils présentent par ailleurs un rapport personnel à la mort qui constitue une donnée entièrement nouvelle pour nous tous, et accroît le danger qu'ils représentent.

Pour surmonter ce défi, il nous faudra analyser sans fard les faiblesses et renoncements qui ont permis le développement de ce phénomène au sein de notre République ; en effet, seul un audit implacable nous permettra d'éviter l'effondrement d'une cohésion nationale aujourd'hui profondément menacée.

Concomitamment à cet état des lieux global, des mesures urgentissimes s'imposent en matière de police. Les deux urgences absolues pour mener cette « guerre » (Manuel Valls devant l'Assemblée, 13/01/15) concernent d'une part, le renseignement et d'autre part, la sécurité publique.

1. LE RENSEIGNEMENT

Avant même de connaître dans les détails les dispositions prévues par le gouvernement dans le cadre de la nouvelle loi sur le renseignement annoncée pour le printemps, il est absolument crucial de renforcer les capacités opérationnelles de notre renseignement intérieur (DGSI et SCRT). L'urgence concerne les effectifs de terrain (les cibles à surveiller étant évaluées à plus de 3000 personnes par le Premier Ministre lui-même), qui devront également bénéficier de matériel performant (en particulier de véhicules) pour mener à bien leur mission.

Mais la toute première priorité concerne peut-être le renforcement des capacités d'analyse du renseignement opérationnel recueilli.

C'est en effet une chose de collecter de l'information mais faute d'une exploitation en temps réel ou quasi-réel, le seul bénéfice qui risque d'en être tiré est la reconstitution à posteriori du cheminement vers un drame qui n'aura pu être empêché.

Il est enfin essentiel de travailler sur l'unification des fichiers et urgentissime que le Ministère de la Justice mette à la disposition de l'ensemble des services une banque de données exhaustive relative à l'ensemble des personnes condamnées dans des affaires juridiquement liées au terrorisme.

2. LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La sécurité publique est l'infanterie de cette nouvelle guerre.

Les primo intervenants les 7 et 9 janvier derniers furent respectivement les effectifs du commissariat du 11^{ème} arrondissement, la gendarmerie départementale de Seine-et-Marne et enfin des effectifs BAC et 2^o DPJ à l'Hyper Casher dans le 20^{ème} arrondissement de Paris.

Les effectifs de sécurité publique qui, par nature, ne sont ni entraînés ni équipés comme les groupes d'intervention (le Raid, le GIGN ou la BRI-PP qui ont, eux, vocation à intervenir une fois la situation identifiée et, idéalement, figée) doivent vite s'adapter à la nouvelle menace.

Dans les semaines ou les mois qui viennent, nous subirons en effet inéluctablement d'autres opérations de type commando, compte-tenu de l'entraînement de nos ennemis. Dès lors, que ce soit en zone police ou gendarmerie, les primo intervenants seront toujours les mêmes : les personnels de la sécurité publique.

Il est donc essentiel d'une part de travailler au renforcement des équipements de protection de ces fonctionnaires, et d'autre part de les doter d'un armement collectif leur permettant de ne pas exclusivement subir face à des individus équipés de fusils d'assaut de type Kalachnikov.

Il conviendra enfin et surtout de leur apporter une formation tactique minimale de nature à optimiser leurs chances de survie dans les premières secondes des situations auxquelles ils seront confrontés.

Nos forces de police sont confrontées à un défi formidable et les perspectives d'avenir ne dépendront pas tant des inévitables mesures à prendre, que de notre capacité à changer nos logiciels psychologiques face à l'agresseur et à la détermination de nos adversaires.

Maitre Thibault de MONTBRIAL
est avocat pénaliste au Barreau de Paris.

Il préside le Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure (CRSI)
qu'il a créé.

Dossier - Le coin des invités

LE RÉPRESSIF, SEULE SOLUTION POUR LUTTER CONTRE LE JIHADISME ?

Les récents attentats viennent nous rappeler les apories de la stratégie française du « tout-sécuritaire » en matière de lutte contre le jihadisme.

Initiée à partir des années 1980, cette stratégie est fondée sur le triptyque suivant : surveiller, démanteler et incarcérer.

Avec le développement des filières à destination de la Syrie, l'arsenal juridique a même été renforcé pour permettre de mieux prévenir et réprimer le terrorisme avec le projet de loi porté par le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, adopté le 17 septembre 2014, pourtant critiqué par le syndicat de la magistrature et Reporters sans Frontières. A leurs yeux, en effet, cette loi constitue une atteinte aux libertés publiques, par ses mesures dérogatoires au droit commun. Si cette politique a permis d'éviter nombre d'attentats, elle n'a pas empêché les frères Kouachi et Amady Coulibaly, Mohamed Merah ou encore Mehdi Nemmouche, pourtant connus, fichés, voire déjà condamnés pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, de commettre les tueries que l'on sait. La tentation est dès lors grande de vouloir renforcer le dispositif législatif de lutte contre le jihadisme en accroissant les compétences et pouvoirs de l'appareil judiciaire et sécuritaire.

Pour autant, ces politiques répressives sont celles qui présentent le plus d'effets ambigus, voire contradictoires. En effet, la « surcriminalisation » des jihadistes peut conduire dans certains cas à leur durcissement, renforçant le sentiment de défiance et d'injustice à l'origine de leur adhésion idéologique. En ayant ainsi un effet contre-productif en renforçant l'intensité idéologique des jihadistes, ces politiques poussent à leur marginalisation, et rendraient donc plus

dangereux ces militants. En partie mues par des considérations uniquement politiciennes, ces mesures visent plus à rassurer la population et à satisfaire les demandes de « reconnaissance » de certains appareils d'Etat dont la plupart connaissent des restrictions budgétaires, qu'à régler les problèmes qu'elles prétendent combattre.

Certes, le répressif peut avoir un effet dissuasif, comme ce fut le cas pour Farid Benyetou, le leader charismatique de la filière irakienne dont faisaient partie les Kouachi ; celui-ci a en effet décidé de reprendre des études d'infirmier, après avoir passé six années en prison. Mais, il n'a pas eu d'effet sur les auteurs des tueries de Charlie Hebdo et du supermarché casher, en dépit de leurs différentes mises en examen et séjours en prison. Une fois leurs peines purgées, les jihadistes ont littéralement été « lâchés dans la nature », alors que les institutions carcérales et les services de renseignement savaient pertinemment qu'ils n'avaient pas abandonné leur idéologie combattante.

De ce fait, de nombreux pays ont décidé, depuis bien longtemps, de se lancer dans des programmes de dé-radicalisation, conscients que l'option répressive ne peut constituer la seule réponse au jihadisme. C'est ainsi que le Yémen, la Jordanie, l'Indonésie ou encore l'Arabie Saoudite ont mis en place des politiques de lutte contre la violence islamique, en incitant les jihadistes à renoncer à leurs idéologies radicales et à leurs méthodes violentes, par un travail de « rééducation ». Ryad a ainsi créé, via le programme « Prevention, Rehabilitation and Aftercare », des centres de réinsertion pour des jihadistes repentis. Au Yémen, le Comité yéménite pour le Dialogue, fondé en 2012, vise à

favoriser un dialogue entre religieux et jihadistes emprisonnés afin d'amener ces derniers à réévaluer l'utilisation de l'action directe comme moyen d'opposition.

En Algérie, cette politique («Concorde civile et réconciliation nationale») s'est principalement exprimée par une amnistie de jihadistes, en leur offrant une protection juridique contre toutes poursuites éventuelles. Au Maroc, le théoricien des attentats de Casablanca en 2003, Mohamed Fizzazi, a bénéficié d'une grâce royale... et il est devenu depuis un soutien du roi Mohammed VI. Des pays européens comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Danemark ont été séduits par l'idée de leviers autres que répressifs pour lutter contre leurs radicaux. La Belgique réfléchit à des dispositifs de même nature; pour preuve, la visite en octobre 2013 de l'ancienne Ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet en Jordanie, pays connu pour avoir mis en place des programmes de dé-radicalisation. Depuis 2013, Copenhague a également créé un centre visant à proposer de l'aide aux jeunes qui reviennent de Syrie. Suivi psychologique et réinsertion sociale (études et travail) sont ainsi proposés aux bénéficiaires de ce programme.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, ces anciens jihadistes ne sont pas traités comme des terroristes, mais plutôt comme des «rebelles». Cette initiative part du constat que toutes les démarches aboutissant à la marginalisation des «radicaux» sont finalement les plus susceptibles de les rendre dangereux. L'objectif de ce programme n'est donc pas de juger moralement leurs agissements, mais de les réintégrer dans le tissu social. Même si cette stratégie revêt une dimension altruiste, elle est avant tout motivée par un souci pragmatique: elle constitue la manière la plus efficace de démobiliser ces jeunes dans la durée.

Les programmes de dé-radicalisation qui existent dans les pays arabes et européens se fondent sur le développement d'un contre-discours en proposant des alternatives aux

contenus haineux des jihadistes, tout en investissant les lieux d'expression accaparés par les «radicaux». L'enjeu de ce counter-speech réside dans le fait que ces discours doivent être assez impactants, suffisamment légitimes aussi sur le plan religieux pour ne pas apparaître comme étant à la solde des services de sécurité occidentaux.

Prenant acte que la radicalisation est également le produit d'une discrimination religieuse, aggravée notamment par la guerre en Syrie ou le conflit israélo-palestinien, perçus comme des agressions occidentales à l'encontre des populations musulmanes, ces programmes de dé-radicalisation reposent aussi sur la volonté de détricoter la perception jihadiste d'une haine viscérale de l'Occident contre l'islam. Souvent, ces programmes s'appuient sur des fatwas de jihadistes repentis. C'est ainsi qu'à la suite des prises de position publiques — à savoir précisément des fatwas — de l'ex-émir et principal idéologue d'al-Qaïda, Sayyid Imam al-Sharif, la deuxième plus grande organisation jihadiste en Egypte, al-Jihad, a de façon unilatérale décidé de déposer les armes en 2007.

Si les autorités de ces pays se targuent d'un taux de réussite élevé, leurs programmes ont été pourtant écornés quand certains participants renouent avec l'action directe — à l'instar du Saoudien Sayyid al-Shehri qui est devenu le numéro deux d'Al-Qaïda au Yémen, après avoir fait l'objet d'un programme de réinsertion. Même si ces programmes ne peuvent forger des solutions miracles contre le jihadisme, ils peuvent pourtant constituer un complément au volet sécuritaire.

Samir AMGHAR
Docteur en sociologie de l'Ecole des hautes études en
sciences sociales à Paris
Université libre de Bruxelles



REPORTAGE

L'Histoire, la culture et la foi... le tissu d'Arménie

Image saisissante de deux légendes qui se font face. L'humble dôme du monastère de Khor Virap tutoie le mythique mont Ararat, coiffé de sa ouate éternelle perchée à 5 000 mètres d'altitude. Relief où se serait échouée l'Arche de Noé à la fin du Déluge, l'Ararat, symbole de l'Arménie, se trouve aujourd'hui en... Turquie détestée. Khor Virap doit, lui, sa célébrité à une geôle. Durant treize ans, Grégoire dit « l'Illuminateur » y fut embastillé, condamné pour sa foi chrétienne. Mais le roi Tiridate IV, malade, le libéra contre promesse de guérison. Ainsi, près d'un siècle avant que l'Empire romain ne s'ouvre au christianisme, la foi dans le Christ devint, dès 301, religion d'Etat de l'Arménie. Une première !

Culture et religion se marient à l'envi en Arménie. A une vingtaine de kilomètres d'Erevan, Etchmiadzine, symphonie de clochers, coupoles et porches, constitue le Saint-Siège de l'Eglise apostolique, fondé en l'an 303. Outre ses 140 séminaristes et 350 prêtres, il abrite le Katolikos Karékine II, patriarche suprême, élu le 4 novembre 1999. Il est le 132^e successeur de Grégoire. L'âme arménienne se révèle aussi, plus au sud, au détour d'une gorge de la haute vallée de l'Amaghrou. Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le complexe monastique de Noravank séduit par la sobriété de ses lignes, par la richesse des bas-reliefs qui portent l'empreinte du maître architecte médiéval Momik. La pierre de tuf et le chaos volcanique des monts du Caucase ne font qu'un. Harmonie parfaite.

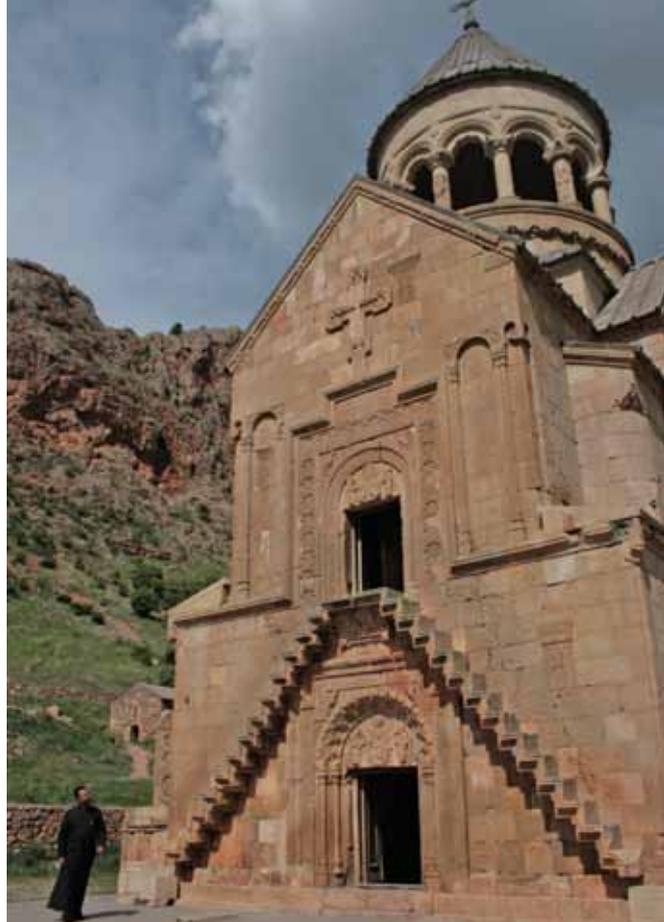


Perfection encore au Matenadaran. Cette bibliothèque d'Erevan renferme plus de 14.000 manuscrits anciens et enluminures. Le plus petit, réalisé avec une loupe au XVe siècle ne pèse que 19 grammes et compte néanmoins plusieurs centaines de pages. Mention particulière à l'alphabet unique, né ici au Ve siècle.

Allier le spirituel au terrestre

Voilà qui témoigne du génie arménien, essaimé à travers la planète entière dans tous les registres : Arts, sciences, lettres, etc. traduisent le « souffle d'Erevan » ! Dans la capitale d'aujourd'hui, la galerie « Cascade », installée à flanc de colline, alterne entre les œuvres choisies de Botero, Lalanne ou Plensa ,et les balcons qui plongent sur le quotidien d'un bon million d'habitants (Population totale de 3,5 millions d'habitants, sachant que la diaspora présente sur le continent américain, en Russie et ailleurs, est trois fois plus nombreuse). Les nourritures spirituelles ne cèdent pas le pas aux mets terrestres. Comment ne pas vanter les vertus de l'abricot blond, issu de la vallée de l'Ararat, les arômes des vins de la vallée de l'Arni, le pain traditionnel sans levain « lavash », cuit devant vous dans son four enterré, au bord d'une route de la vallée de l'Areni... Et pourquoi oublier le cognac local, présenté comme le préféré de Winston Churchill depuis que Staline lui en avait offert une flasque à la conférence de Yalta ? La distillerie Ararat, aujourd'hui propriété du groupe Pernod-Ricard, a produit, en 2013, plus de 7,5 millions de bouteilles du fameux nectar. Mais à la belle saison, la nuit venue sur Erevan, c'est à l'ivresse de l'eau que vous céderez. Des jeux d'eau habillent de sons et de couleurs quelques unes des 2.750 fontaines de la place de la République. Ambiance bon enfant offerte à toutes les familles. Atmosphère idyllique qui tranche avec celle d'Ani, la capitale arménienne de l'an mille. Celui qui fait route vers le Nord voit d'abord les séquelles du tremblement de terre de 1988 avant d'aboutir au no man's land de la frontière turque, fermée depuis 1993. « Armé » des indispensables autorisations administratives portées par son guide, il pourra franchir les barbelés au pied de miradors occupés par des militaires et contempler, à bonne distance, les ruines des églises d'Ani, aujourd'hui en Turquie. Pourtant, jusqu'à son nom, Ani semble bien un petit morceau d'Arménie, non ?

Philippe RAMOND



Au monastère de Noravank



L'un des innombrables manuscrits de Matenadaran



En arrivant à Matenadaran

Le pape attendu pour les cent ans du génocide arménien

Le 24 avril prochain, l'Arménie et toute la diaspora, commémoreront le centième anniversaire du génocide perpétré par le gouvernement turc d'alors. La participation du pape François est espérée. La date symbolique marque le souvenir de l'arrestation de six cents personnalités intellectuelles arméniennes à Constantinople (devenue Istanbul en 1930), mais les massacres se sont poursuivis. Environ 1,5 million d'Arméniens ont été tués, d'autres ont pu s'enfuir, vers la république d'Arménie actuelle, la Russie, les Etats Unis, la France...

Sur l'une des collines à l'ouest d'Erevan, un imposant mémorial du génocide : douze stèles de granite symbolisant les douze provinces d'Arménie occidentale perdues (aujourd'hui turques). Une corolle de fleur minérale au-dessus de la flamme éternelle où chaque visiteur dépose un œillet. A deux pas, sur une vaste pelouse, plusieurs chefs d'Etat ont planté un arbre du souvenir. Jacques Chirac l'a fait le 30 septembre 2006, François Hollande et son homologue arménien Serge Sarkissian s'y trouvaient réunis le 12 mai dernier, « marque de reconnaissance du génocide par la République française ».

La communauté arménienne en France compte environ 500 000 personnes, dont 120 000 dans les Bouches-du-Rhône. Marseille a toujours constitué une place forte pour l'Eglise apostolique arménienne. Robert Azilazian, Marseillais et vice-président du Diocèse de France de l'Eglise apostolique arménienne, ne confirme pas pour l'heure l'éventuel déplacement papal à Erevan. « Une certitude, le Saint-Père célébrera une messe en mémoire du génocide le 12 avril, au Vatican, sans doute en présence du Katolicos ». Par ailleurs, des délégations se rendront à Erevan le 12 avril, et « diverses cérémonies œcuméniques sont prévues à Marseille, notamment en septembre. Puis, le 1er novembre, dans la cour d'honneur de notre cathédrale des Saints Traducteurs, nous inaugurerons le « Mur de la mémoire » portant le nom des 1 306 prêtres assassinés en 1915 et 1916 »,



Etchmiadzine, Saint-Siège de l'Eglise apostolique arménienne

Crédits photos: Philippe RAMOND

PRATIQUE



Place de la République, 2.750 fontaines s'habillent de couleur en soirée



Sur le marché d'Erevan

Y aller

Erevan, capitale de l'Arménie, se trouve à 3,600 km de Paris. Vols directs en 4 h 30. Air Armenia, nouvelle compagnie aérienne arménienne, propose depuis début mai 2014 deux vols par semaine, le dimanche et le mercredi, entre Paris et Erevan. Site et réservations: www.air.am.

Se loger

A Erevan, le « Marriott Armenia », le « Royal Tulip » et le « National », récemment rénovés, sont de catégorie internationale.

Séjours

Plusieurs agences françaises proposent des voyages axés sur la culture arménienne. Parmi elles, Saberateurs-Sevan, agence franco-arménienne, organise des circuits « Le pays de Noé » (11 jours), à partir de 1.250 €, depuis Paris. Bureaux à Paris (11 rue des Pyramides 75001. Tél: 01.42.61.51.13), Lyon (48, cours de la liberté 69003. Tél.: 04.78.60.13.66) et Marseille (67, La Canebière. Tél. : 04.95.09.30.60.) Site : voyageenarmenie.com

Formalités

Passeport en cours de validité. Pas de visas pour les ressortissants français.

Climat

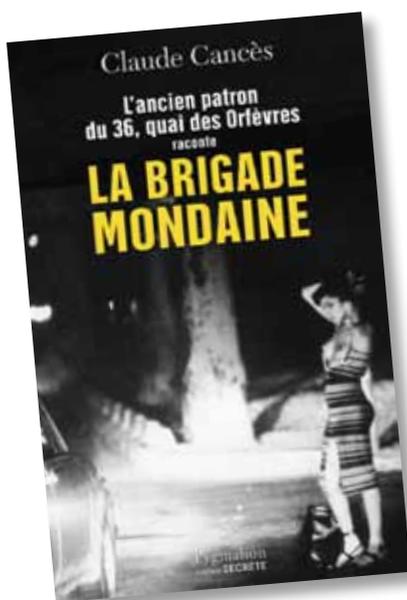
Été comme hiver peuvent être rudes en Arménie. Il est donc conseillé de voyager en demi-saison.

LU POUR VOUS

CLAUDE CANCÈS

*L'ANCIEN PATRON DU 36, QUAI DES ORFÈVRES
RACONTE*

LA BRIGADE MONDAINE



La Brigade mondaine! La police des mœurs, celle qui colle son œil dans le trou de la serrure. Ce service mythique aux premières loges de l'évolution des mœurs, au courant de tout. Eh bien, c'est dans cette brigade du 36, quai des Orfèvres qu'en 1963 déboule un jeune inspecteur en début de carrière. Ce policier d'avenir se nomme Claude Cancès ; un jour, il sera commissaire, puis directeur de la PJ parisienne. D'ici là, à la Mondaine, il va tout connaître, s'imprégner de Paris la nuit, Paris trottoir, Paris sur Vice. L'affaire Ben Barka le cueille à peine arrivé, puis ce sera la chasse aux « julots », ces proxénètes de plus ou moins grande envergure. Il va croiser la plus grande entremetteuse du siècle, Madame Claude, une indicatrice de haut vol, « la Rouquine », des ministres, un cardinal, des flics pourris, des flics droits, des P-DG tordus, Alain Delon...

Dans ce livre il fait revivre les soirs de rafle, lorsque le « panier à salade » déborde, la traque aux ouvrages interdits, les cinémas pornos clandestins, les partouzes. Le jeune inspecteur planque, suit son gibier, observe, oscille entre le rire et l'émotion. En « vrai-faux taxi », à pied, en métro, il arpente Paris, apprend les trottoirs de la capitale, ses cabarets, ses hôtels borgnes, mais aussi les soirées prestigieuses, les mondanités de la Mondaine. Tout un univers, toute une galerie de personnages. Avec lui, nous grimpons le célèbre escalier du 36, nous saisissons combien les temps ont changé. Ce qui était poursuivi hier, devient banal aujourd'hui. Parcours initiatique d'un jeune flic, son ouvrage est aussi le reflet de l'accélération des mœurs, du temps qui bouscule tout. Le récit le plus humain, le moins froid, d'une humanité qui est la nôtre.

EDITIONS PYGMALION
Histoire SECRETE
ISBN : 978-2-7564-1064-7



OLIVIER NOREK

TERRITOIRES

Officier de Police au SDPJ 93, Olivier Norek rompt le mur de l'anonymat qui sied aux enquêtes criminelles avec la publication de «Code 93», plusieurs fois primé.

Avec « Territoires », il confirme indéniablement l'essai.

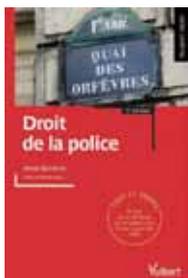
En décrivant les tribulations de la bonne ville de Malceny, commune (fictive?) de Seine Saint Denis, il nous plonge avec une rigueur quasi scientifique dans l'univers désenchanté des enfants perdus de la République, et fait toucher du doigt le danger mortel que représentent pour notre démocratie les tentatives - souvent maladroites, parfois malhonnêtes, toujours malheureuses - de certains pour acheter la paix sociale.

Les policiers sont parfois les témoins silencieux des dérives qui se produisent lorsqu'on cède à la tentation d'assurer le contrôle des territoires par le clientélisme, le communautarisme et autres égarements... jusqu'à ce qui s'apparente peut-être bien au braquage du siècle !

La vie quotidienne d'un groupe de PJ, aussi, est très bien restituée.

En résumé un polar fort qui se dévore littéralement, et dont le seul défaut est de se lire trop vite.

LU POUR VOUS



HERVÉ VLAMYNCK

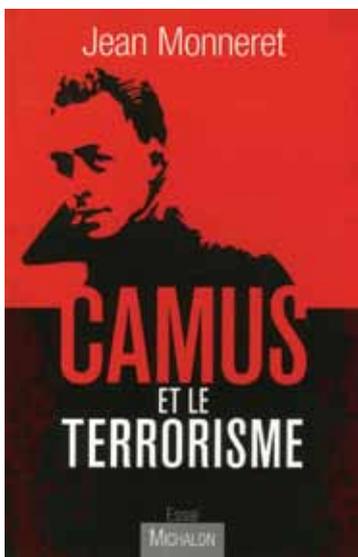
« DROIT DE LA POLICE »

5^{ème} Edition

Cet ouvrage de référence consacré aux prérogatives des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie et douanes) et centrée sur la police judiciaire, est à jour du tout nouveau code de déontologie commun aux policiers et gendarmes. Il expose le pouvoir que ces administrations mettent en œuvre et les techniques procédurales qu'elles développent dans les différents cadres juridiques pour mener à bien les enquêtes qui leur sont confiées par l'autorité judiciaire. Les règles de fonctionnement de ces différents services et les principes que tous les magistrats appliquent au quotidien dans leur mission de direction et de contrôle de la police judiciaire sont expliqués.

L'auteur accorde une large place aux nombreux aspects de droit international qui ont profondément modifié la matière. Il offre des aperçus historiques pour bien appréhender la constante évolution législative qui la caractérise. Cet ouvrage combine les approches théorique et pratique, et propose de nombreux exemples et cas concrets.

Il s'adresse à un large public de professionnels (policiers, gendarmes, douaniers, magistrats, avocats) mais aussi aux étudiants qui préparent les différents concours administratifs et examens. Au-delà, l'ouvrage intéressera ceux qui souhaitent connaître l'étendue de leurs droits face à la police.



JEAN MONNERET : CAMUS ET LE TERRORISME . ED. MICHALON

LE TERRORISME EST AUJOURD'HUI UN FLÉAU PLANÉTAIRE.

Or, il y a cinquante ans, la société intellectuelle française fut considérablement agitée par des débats passionnés sur ce point, à l'occasion de la Guerre d'Algérie. Deux des plus grands philosophes français s'y sont affrontés : Camus qui rejetait le terrorisme avec horreur et Sartre qui l'a appuyé, au nom de la révolution et au titre de l'écrivain « engagé » qu'il voulait être.

Aujourd'hui, à la lumière des conflits récents, l'Occident se voit confronté à de nouvelles menaces totalitaires. Il est important dès lors, de réexaminer les débats de ce temps en fonction des problèmes actuels.

Camus apparaît comme celui qui, longtemps avant les autres, avait prophétisé la venue de ce mal incompris, sous-estimé ou souhaité par certains. Nous ne sommes pas encore entrés dans le choc des civilisations. Camus, si nous savons le lire, nous évitera peut-être d'avoir à affronter cette épreuve. Le philosophe qui recommandait de ne jamais consentir au meurtre, celui qui exaltait la pensée de Midi et la mesure grecque, a beaucoup à nous apprendre.

Jean Monneret, historien de la Guerre d'Algérie et lecteur passionné et original de l'œuvre de Camus, nous plonge dans les affrontements et les contestations de l'époque en en dégagant les leçons pour le temps présent.



VOS REPRESENTANTS EN CAP

POUR LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES

TITULAIRE



Céline BERTHON
Secrétaire général du SCPN

Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire général adjoint
du SCPN



SUPLÉANT

POUR LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES DE POLICE

TITULAIRE



Richard THERY
Secrétaire général adjoint
du SCPN

Alexia BURGEVIN



SUPLÉANT



Hanane BAKIOUI

Georges SALINAS



OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

4 numéros
20 €



Coupon à retourner à :
TCP MEDIA DIFFUSION
Tour Gambetta
1-2, square Henri Régnault
92400 COURBEVOIE
La Défense 6

Tél. 01 49 67 02 41
secretariat@le-scpn.fr

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Oui, je souhaite m'abonner pendant **un an**
(4 numéros) au magazine LA TRIBUNE DU
COMMISSAIRE DE POLICE au tarif spécial
de **20 € seulement** (au lieu de 24 € prix
diffusé).

Mode de paiement

- Virement bancaire : Banque 30004 Guichet 00810 – Compte 00004944925
 Chèque à l'ordre de LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE



Les coordonnées du Secrétariat Général du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale



Céline BERTHON
Secrétaire Général

01 49 67 02 43
06 09 68 80 89

celine.berthon@le-scpn.fr



Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général
Adjoint

01 49 67 02 42
06 47 07 16 80

jean-luc.taltavull@le-scpn.fr



Richard THERY
Secrétaire Général
Adjoint

06 08 95 77 84

richard.thery@le-scpn.fr

Notre
site internet :
www.le-scpn.fr

Notre adresse :
Tour Gambetta
1 & 2 Square
Henri Régnauld
92400
Courbevoie



Le Secrétariat

Sandra DEBOEVER et Hélène DELQUIGNIES
01 49 67 02 41 – 01 49 67 02 40
secretariat2@le-scpn.fr – secretariat@le.scpn.fr

Nous n'avons pas fini **de vous étonner.**



100% du résultat net reversé à la filière hippique
75000 emplois directs et indirects dans la filière
1 modèle économique de référence dans le monde

Le PMU porte une responsabilité économique, sociale et territoriale vis-à-vis de l'ensemble de la filière hippique dont il apporte 80 % du financement. Voilà pourquoi quand le PMU gagne, c'est toute la filière qui en bénéficie !



On parie que vous allez gagner

-10%
SUR VOTRE
ASSURANCE AUTO⁽¹⁾

-20%
POUR LES
ADHÉRENTS DE LA MGP⁽²⁾



**Votre vocation est de maintenir l'ordre,
la nôtre est de vous assurer.**

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier de policier : une protection juridique en cas de mise en cause pénale, ou encore une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/assurance-police

(1) Offre réservée aux personnels de la police, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

(2) Offre réservée aux personnels de la police, adhérents de la MGP, la 1^{ère} année à la souscription d'un 1^{er} contrat d'assurance auto GMF, valable jusqu'au 31/12/2015.